

MOTION

**des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Frédéric Mivelaz (GRL),
Didier Fournier(suppl.) (PS/AdG) et Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG), concernant
l'énergie photovoltaïque: exonération fiscale (13.11.2008) 1.287
(en collaboration avec le DSSE)**

La crise énergétique actuelle ne disparaît pas avec les baisses passagères du prix des carburants. La déplétion du pétrole (épuisement des ressources pétrolières) n'est qu'une question de décennies. Pour prévenir le choc qui en résultera, il est important d'investir dans les énergies renouvelables, notamment photovoltaïques, même si le calcul économique actuel (qui est plus arithmétique qu'économique) n'y est pas favorable. Même si les demandes d'installations de panneaux photovoltaïques augmentent, le canton doit, par des mesures d'incitation, favoriser au niveau des particuliers (personnes privées et PME) ce type d'installation. Pour un investissement encore important, l'achat de cette énergie solaire au prix coûtant permet un amortissement dans des délais encore trop grands, incompatibles avec l'économie, délais qui ne risquent pas d'être réduits avec l'imposition sur la vente d'énergie par le particulier qui le produit. Une mesure incitative de la part du canton serait tout bénéfique pour l'économie (particuliers stimulés à investir, installateurs de panneaux photovoltaïques, distributeurs d'électricité), pour la politique (un pas supplémentaire vers l'autonomie énergétique), pour l'environnement (diminution de la pollution atmosphérique), pour le social (création de places de travail).

Cette motion demande au Conseil d'Etat d'exonérer le revenu de la vente d'énergie solaire par les particuliers (personnes privées, PME).

Sion, le 13 novembre 2008
(09h10)

Grégoire Raboud, député (suppl.) (SPO)
Frédéric Mivelaz, député (GRL)
Didier Fournier, député (suppl.) (PS/AdG)
Marcelle Monnet-Terrettaz, députée (PS/AdG)